

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Anne d'Auray s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 20h30 sous la présidence de M. Roland GASTINE – Maire – sur convocation adressée par lui le 30 avril 2019.

Etaient présents : MC. DE LA BOURDONNAYE, P. ROBIN, R. FILY, JM. YANNIC, F. LEROUX, S. REBY, N. ANDRE, JB HARY, C.PRODHOMME, F. COLLEC, V.JEGOUSSE, J. DUBOUAYS, M. DESCHAMPS, MP HELOU, Y.JOUNOT, E. THOMAS, H. FAILLOT

Absents excusés ayant donné procuration :

P. DESMARCHELIER – Procuration à Stéphanie REBY
M. LE PLAIRE – Procuration à Roland GASTINE

Absents excusés :
C. TROBOA, MC THERAUD, G. LEMAITRE

Aucune remarque n'étant formulée au regard du précédent procès-verbal, le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Chantal PRODHOMME a été élue secrétaire de séance.

1. Acquisition d'une parcelle par droit de préemption

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Droit de Préemption Urbain (DPU) établi au profit de la commune de Sainte-Anne-d'Auray dans les zones U et Au du PLU de se substituer à un acquéreur pour intégrer au sein des propriétés communales des surfaces devant faire l'objet de projets d'intérêt général. La commune a deux mois pour se déterminer sur son souhait de préempter ou non.

Par Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrée en mairie le 5 février 2019, la commune a été informée du projet d'aliénation des parcelles AD 20 et AD 21p appartenant à Madame Monique PESQUERS d'une contenance de 2917 m².

Ces parcelles se situent à proximité d'emplacements stratégiques (stade, salle polyvalente, restaurant scolaire...) pour le développement des services publics et constituent une opportunité de créer une réserve foncière.

L'augmentation de la population qui doit se poursuivre sur les dix prochaines années (pour information, entre 1999 et 2019, la commune a accueilli plus de 900 nouveaux Saintannois, passant de 1 846 à 2 754 habitants soit une augmentation de 2.5% par an. A l'horizon 2026, la population est estimée à 3350 habitants) nécessitera de réaliser des équipements publics permettant d'accueillir ces futurs habitants.

La constitution de réserves foncières est donc structurante pour l'avenir et permettra de développer de nouveaux services (sportifs, associatifs, culturels, enfance-jeunesse...).

De plus, au vu de la situation de ce bien, il pourrait être envisagé de réaliser un cheminement piéton qui relierait le(s) futur(s) équipement(s) aux bâtiments et services publics existants (restaurant scolaire, salle polyvalente Camborne...) et rentrerait ainsi dans la politique communale de développement des déplacements doux.

Le prix de vente du bien a été fixé à 230 000 € hors frais de notaire. Les services du Domaine ont été sollicités. Leur avis en date du 30 avril 2019 précise que la valeur retenue dans la DIA se situe bien dans la fourchette de la valeur vénale estimée par leurs services.

Le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité quant à l'acquisition de ce bien par droit de préemption et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

2. Subventions aux associations en 2019

La commission « Communication - Associations » réunie le 29 avril 2019 dernier propose d'allouer les subventions aux associations pour l'année 2019. Les critères de répartition retenus tiennent compte du nombre d'adhérents, des adhérents résidant ou non à Sainte Anne d'Auray, s'il s'agit d'une association sportive et pédagogique ou non, du service rendu à la commune en termes d'image, du budget de fonctionnement, si l'association est déjà subventionnée et des projets de l'association.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité sur le montant des subventions 2019 ci-dessous :

Associations	Montant voté 2018	Montant proposé 2019
Les Amis du Mémorial	250	250
Académie de Musique et d'Arts Sacrés	1000	1000
Gymnastique Volontaire	500	500
Atelier des Arts	290	225
Chorale Sylvia	340	280
Comité des Fêtes et des Associations	1100	1100
la Boule Saintannoise	85	80
Les Rederians	150	140
Quent & Moi	110	110
La Savate	675	530
UNC AEVOG	500	650
Société de chasse	50	50
Ascsa Foot	2485	2300
Amicale laïque (Badminton)	180	215
Echiquier Laïque St-Annois	500	500
Judo Saintannois	1500	250
Lann Eol gym douce	825	825
Coop scolaire 31 € x 84 élèves	2697	2604
Ogec Ste Anne 31 € x 167 élèves	4743	5177
Grandir avec toi	70	70
Association Fédérée des donateurs sang	40	40
Comice Agricole	300	300
Kiwanis club (joutes)	200	200
Association Saint-Henri	100	100
Esprit danse	870	945
Restos du coeur	100	100
Ligue contre le cancer	75	100
Les Pitchounes	30	0
Crèche vivante	250	250
Souvenir français	100	100

3. Contrat d'association Ecole Sainte-Anne Saint-Joachim

La Commune participe aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association « dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public » (article L 442-5 du code de l'éducation).

Sur proposition de Madame Régine Fily, adjointe, le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité sur le vote de la somme de 120 525 € au titre du contrat d'association avec l'école Sainte-Anne Saint Joachim pour l'année scolaire 2018-2019.

4. Projet de création d'une aire de fitness de plein air et demandes de subvention

Depuis plusieurs mois, au vu des besoins exprimés par les habitants de la commune, l'animateur jeunesse travaille sur un projet de création d'une aire de fitness de plein air. Cette dernière se composerait de huit agrès (pédalo, chaise abdos, patins...) et aurait pour objectifs de :

- Permettre au plus grand nombre de pratiquer une activité physique régulière et gratuite. Ces équipements s'adressent aux jeunes adultes et aux adultes, dès l'âge de 14 ans jusqu'aux seniors, qui ne fréquentent pas les salles de sports (absence de salle de fitness sur la commune) ou les cours encadrés et qui veulent avoir une pratique autonome.
- Améliorer sa forme et sa santé, lutter contre l'inactivité.
- Favoriser la sociabilisation dans l'espace public, créer un lieu de rencontre inter-générationnel autour de l'entretien d'une bonne santé.

De nombreux publics sont visés : jeunes à partir de 14 ans, associations sportives, sportifs assidus, personnes éloignées du sport, personnes souffrant de handicap, seniors ...

La fourniture et la pose de tels équipements sont estimées à 20 000,00 € HT.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité et favorablement le plan de financement suivant et autorisent Monsieur le Maire à solliciter des subventions notamment auprès du CNDS pour la création de l'aire de fitness extérieure :

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose aire de fitness de plein air	20 000,00 €	Subvention CNDS (50% du coût de la fourniture aire de fitness de plein air)	10 000,00 €
		Commune	10 000,00 €
Total HT	20 000,00 €		20 000,00 €

5. Projet de création d'une aire de jeux et demandes de subvention

De la même manière, l'animateur a travaillé sur un projet de création d'une aire de jeux qui comprendrait un parcours aventure destiné aux enfants âgés de 18 mois à 6 ans ainsi que

d'une pyramide tridimensionnelle d'adressant aux enfants de 3 à douze ans. Cette aire intègre une fosse à graviers.

La fourniture et la pose de tels équipements sont estimées à 14 500,00 € HT.

Les conseillers municipaux approuvent favorablement et à l'unanimité le plan de financement suivant et autorisent Monsieur le Maire à solliciter des subventions :

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose aire de fitness de plein air	14 500,00 €	Subventions	7 000,00
		Commune	7 500,00 €
Total HT	14 500,00 €		14 500,00 €

6. Conseil départemental du Morbihan : approbation et autorisation de signer une convention de mise à disposition de locaux et de services pour l'exercice des permanences sociales à la mairie de Sainte-Anne d'Auray

Le conseil départemental du Morbihan est employeur de travailleurs sociaux et médico-sociaux (assistant(e)s sociaux(les), CESF, chargé(e)s d'insertion professionnelle, infirmière actions de santé, puéricultrices, éducateurs...) pouvant être amenés, selon les besoins et demandes occasionnelles (sur réservation), à rencontrer des administrés dans les locaux des mairies. En l'occurrence pour Sainte-Anne d'Auray, le créneau de permanence prévue serait le jeudi matin de 9h à 12h pour un assistant social.

La mairie de Sainte-Anne d'Auray mettrait à disposition du département, dans le bureau précédemment mentionné avec un téléphone raccordé au réseau téléphonique, un point d'accès internet par WI FI et un accès à un photocopieur.

Le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité quant à ce projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

7. Redevance d'occupation du domaine public gaz 2019

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de la Redevance au titre de l'Occupation du Domaine Public (RODP), qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Son montant doit être fixé par le conseil municipal, dans la limite du plafond suivant :

$$R1 = ((200+0.32P + 21.30 L) \times (0.02D + 0.5) + 180) \times (0.15 + 0.85 \ln g / \ln g_0)$$

Où P est la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2019 soit 2754 habitants, où L est la longueur exprimée en mètres des canalisations de gaz naturel situées en domaine public

communal (14680 mètres pour Sainte-Anne-d'Auray) et D est la durée de la concession (30 ans).

Par ailleurs, Ing : index ingénierie de septembre 2018 (908.90) et Ing0 est l'index ingénierie de septembre 2007 (754.50).

Son montant est fixé par le conseil municipal à partir du calcul suivant :

$$\text{ROPDP} = 1,03 \times L \text{ soit } 21 \text{ €}$$

Où L est la longueur exprimée en mètres des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due (20 mètres pour Sainte-Anne-d'Auray)

Par le calcul de la redevance au titre de l'année 2019, le plafond de la redevance due s'élèverait pour la commune de Sainte-Anne d'Auray à 2011.37 €.

Le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité sur le montant de la redevance.

8. Tourisme : Approbation et autorisation donnée au Maire de signer une convention de mission d'organisation d'animations et manifestations à rayonnement communal avec l'OTI-SPL « Baie de Quiberon La Sublime » pour l'année 2019

Au 1^{er} janvier 2017, sous l'impulsion de la loi NOtre qui a transféré la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisme » aux intercommunalités, les offices de tourisme du périmètre d'Auray Quiberon Terre Atlantique (hors Carnac) se sont regroupés pour créer l'OTI. Avant cette fusion quelques-uns des Offices de Tourisme (dont celui de Sainte-Anne d'Auray) avaient dans leur champ de compétence la mission dite « Animations », désormais compétence dévolue aux communes.

Le calcul des transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité tient compte du maintien de la mission dite « Animations » dans le périmètre des compétences communales et le coût global des animations a été comptabilisé dans les attributions de compensation des communes comme une ressource afin que les communes puissent elles-mêmes supporter la charge et mettre en œuvre cette mission par leurs propres moyens.

Toutefois, afin de ne pas déstabiliser les organisations en place et d'assurer une continuité de service efficiente, il a été convenu que les ressources humaines affectées à ces programmations pourraient poursuivre ces missions dans le cas où toutes les parties en seraient d'accord.

Aussi, afin d'organiser la programmation des animations de la commune de Sainte-Anne-d'Auray en 2019, il est proposé de confier une convention de services à l'OTI, qui a notamment pour objet social « de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique, ainsi que l'animation du territoire ».

Pour Sainte-Anne-d'Auray, ces animations concernent principalement le concours photos, le marché du terroir, un été à Sainte-Anne, les balades nocturnes, la soirée musicale, la soirée celtique ainsi qu'un Noël à Sainte-Anne.

L'OTI missionne une salariée, auparavant en charge de cette mission, pour assurer l'organisation des animations.

Le temps de travail dévolu à cette mission globale a été évalué à 411 heures de travail, soit 25 % du temps de travail annuel de la salariée (35h hebdomadaire).

En contrepartie de la réalisation des prestations définies aux articles 1 et 2, la Ville versera à l'OTI une somme représentant 25% du coût annuel brut chargé du poste. A cette somme s'ajoute la somme forfaitaire de 75 € TTC correspondant à des frais administratifs et de gestion du personnel (contrat, fiches de paie...). Les frais de déplacement seront facturés en sus selon le barème URSSAF suivant les déclarations de l'agent.

Lors du conseil municipal du 18 décembre 2018, ce point avait été ajourné du fait du caractère rétroactif de la convention (rétroactivité jusqu'au 1^{er} janvier 2017). Ce point est donc à nouveau proposé pour seulement l'année 2019.

Le conseil municipal approuve à la majorité (2 abstentions) ce projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

9. Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire au titre de l'article L 2121-22 du CGCT

N°2019-01 : Signature d'une convention d'honoraires d'assistance juridique

Monsieur le Maire a signé le 24 janvier 2019 avec la SELARL Valadou-Josselin représentée par Maître Nicolas Josselin et sise 1, place de la tour d'Auvergne à Quimper une convention d'honoraires d'assistance juridique. Montant : 1 980,00 € HT

N°2019-02 : Signature d'un devis pour la fourniture et installation d'un video-projecteur à la mairie

Monsieur le Maire a signé le 1^{er} février 2019 avec l'entreprise OMR représentée par Monsieur Goinard et sise 19, rue du général Baron Fabre à Vannes un devis de fourniture et d'installation d'un video-projecteur à la mairie.

Montant: 2 938,30 € HT pour la fourniture et 725,00 € HT pour l'installation

N°2019-03 : Signature d'un contrat pour la représentation d'un concert en juillet 2019

Monsieur le Maire a signé le 1^{er} février 2019 avec l'association « la mouche production » représentée par Madame Vigouroux et sise Kerham à Ploemeur, présidente un contrat pour la représentation d'un concert en juillet 2019.

Montant: 1 630,00 € TTC

N°2019-04 : Signature d'un devis pour le réhaussement de portes automatiques à la mairie

Monsieur le Maire a signé le 4 février 2019 avec l'entreprise DORMA représentée par Monsieur Esnault et sise 2/4 rue des sarrazins à Créteil un devis pour le réhaussement de portes automatiques à la mairie.

Montant : 1 621,36 € HT

N°2019-05 : Signature d'un devis pour le remplacement de deux lucarnes à la croisée des transepts de la basilique

Monsieur le Maire a signé le février 2019 avec l'entreprise DLB sise Boulevard Lippmann à Brest un devis pour le remplacement de deux lucarnes à la croisée des transepts de la basilique.

Montant de la mission : 5 280,00 € HT

N°2019-06 : Signature d'un devis pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle de Sainte-Anne d'Auray

Monsieur le Maire a signé le 25 février 2019 avec l'entreprise SOFFDESIGN représentée par Monsieur Sacha Soffer et sise rue Isidore Louveau à Rennes un devis pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle de Sainte-Anne d'Auray
Montant : 300,00 € (pas de TVA applicable)

N°2019-07 : Signature d'un devis pour prestation d'élagage

Monsieur le Maire a signé le 5 mars 2019 avec l'entreprise RAYNAL RUEJELLO sise 34, rue de l'oppidum à Carnac un devis pour des prestations d'élagage, d'abattage et d'évacuation d'arbres sur la commune.
Montant : 4 103,00 €

N°2019-08 : Signature d'un devis pour l'acquisition d'un nouveau copieur à la mairie

Monsieur le Maire a signé le 11 mars 2019 avec l'entreprise BURO56 sise 114, avenue de la Marne à Vannes un devis pour l'acquisition d'un nouveau copieur à la mairie.
Montant : 1 850,00 € HT (acquisition) et 0.0065 € HT par copie pour la maintenance

N°2019-09 : Signature d'un contrat d'entretien du système de détection incendie de la basilique

Monsieur le Maire a signé le 19 mars 2019 avec l'entreprise CHUBB sise rue Leonard de Vinci à Hennebont un contrat d'entretien du système de détection incendie de la basilique.
Montant annuel : 1 325.68 € HT

N°2019-10 : Signature d'un devis pour le déménagement de la mairie

Monsieur le Maire a signé le 21 mars 2019 avec l'entreprise LESCOUBLET sise Zone du Kenyah Nord à Plougoumen un devis pour le déménagement de la mairie.
Montant annuel : 2 108,70 € HT

N°2019-11 : Signature d'un contrat pour la fourniture, l'installation et la maintenance de nouveaux équipements téléphoniques pour la mairie

Monsieur le Maire a signé le 1^{er} avril 2019 avec l'entreprise ORANGE un contrat pour la fourniture, l'installation et la maintenance de nouveaux équipements téléphoniques pour la mairie

Montant : 6 583,74 € HT (acquisition) et 508,44 € HT (maintenance annuelle)

N°2019-12 : Signature d'un devis pour l'acquisition d'un tableau déroulant extérieur pour l'affichage municipal

Monsieur le Maire a signé le 1^{er} avril 2019 avec l'entreprise ADTM sise 1418, rue Laroche à Cadaujac (33) un devis pour l'acquisition d'un tableau déroulant extérieur pour l'affichage municipal.
Montant : 9 390,00 € HT

N°2019-13 : Signature d'un devis pour l'acquisition et la maintenance de nouveaux postes informatiques et une prestation de déménagement du matériel informatique

Monsieur le Maire a signé le 4 avril 2019 avec l'entreprise OMR représentée par Monsieur Goinard et sise 19, rue du général Baron Fabre à Vannes un devis pour l'acquisition de nouveaux postes informatiques (2 unités centrales, 2 écrans, 1 ordinateur portable, 3 licences office Homeet une prestation de déménagement du matériel informatique.

Montants : 3 704,20 € HT (matériels et logiciels) et 3 175,00 € HT (prestations (déménagement, maintenance)

N°2019-14 : Signature d'un devis pour l'acquisition et l'installation de mobilier à la mairie

Monsieur le Maire a signé le 4 avril 2019 avec l'entreprise ATLANTIC BURO représentée par Monsieur Potard et sise ZA des deux moulins à Ploeren un devis pour l'acquisition et l'installation de mobilier à la mairie.

.Montant : 13 411,97 € HT

N°2019-15 : Signature d'un devis pour la fourniture et installation d'un logiciel Elections

Monsieur le Maire a signé le 4 avril 2019 avec l'entreprise ODYSSE sise rue de l'industrie à Malemort sur Corrèze (19) un devis pour la fourniture et installation d'un logiciel Elections.

Montant : 1 450,00 € HT

Les matières à soumettre au Conseil Municipal étant épuisées, ont signé au registre les membres présents :